



No de résolution
ou annotation

**Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité du Canton de Saint-Godefroi**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de
la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, tenue le 7 juillet
2025, à 18h00, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au
109C, Route 132, Saint-Godefroi;**

Sont présents(es) : Siège #1 - Johanne Horth, conseillère
Siège #4 - Laurette Grenier, conseillère
Siège #6 - Nancy Huard, conseillère

Sont absents(es) : Siège #2 - Georges Chapados, conseiller
Siège #3 - France Grenier, conseillère

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire, M. Gérard Litalien.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière.

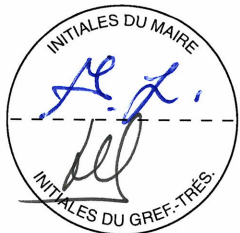
Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres présents du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2025-153

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que lu :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Travaux de nivelage sur les chemins de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi
4. Paiement de la facture du jeu d'enfant (selle sur ressort double camion de pompier) pour l'extérieur près du terrain de jeu (près de la plage)
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance



No de résolution
ou annotation

2025-154

**TRAVAUX DE NIVELAGE ET AJOUT DE GRAVIER AUX
ENDROITS NÉCESSAIRES SUR LES CHEMINS DE LA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-GODEFROI**

ATTENDU QU'il est nécessaire de passer la niveleuse et d'ajouter du gravier sur les chemins de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi suivants :

- Route Lecourtois
- Route Larocque
- Rang 2 Est
- Rang 2 Ouest
- Rang 3 Ouest
- Rang 4
- Rang 5
- Rang 6
- Rang 9
- Du Rang 9 au Rang 10
- Rang 10

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité demande à **Léonard Loisel et fils inc.** de passer la niveleuse et ajoute du gravier aux endroits nécessaires sur les chemins de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi soit : Route Lecourtois, Route Laroque, Rang 2 Est et Rang 2 Ouest, Rang 3 Ouest, Rang 4, Rang 5, Rang 6 et Rang 9, Du Rang 9 au Rang 10 et Rang 10.

2025-155

**PAIEMENT DE LA FACTURE DU JEU D'ENFANT (SELLE SUR
RESSORT DOUBLE CAMION DE POMPIER) POUR
L'EXTÉRIEUR PRÈS DU TERRAIN DE JEU (PRÈS DE LA
PLAGE)**

ATTENDU que la municipalité a obtenu un soutien financier, dans le cadre du programme ACTIFS 2024-2025 de l'URLS GÎM, au montant de 2 500,00 \$;

ATTENDU que cette résolution fait suite à la résolution numéro **2025-077** qui stipulait l'achat et l'installation du jeu d'enfant;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Nancy Huard

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité effectue le paiement de 5 968,00 \$ taxes en sus à **Tessier Récréo-Parc.**

PERIODE DE QUESTIONS

Personne n'est dans l'assistance à la période de questions.



No de résolution
ou annotation

2025-156

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 18h10.

« Je, Gérard Litalien, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Gérard Litalien
Maire

Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière